

COUPON DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

AFFECTATION AU LYCÉE DE MONTCHAPET DIJON
(UAI : 0210017E)

Nous sommes habilités, en tant qu'établissement de formations initiales et technologiques, à percevoir directement le solde de 13% de la taxe d'apprentissage sur les salaires de l'année.

Votre versement nous permettra de financer les formations suivantes :

- Bac technologique Sciences et Technologies du Management et de la Gestion
- BTS Banque
- BTS Commerce International
- BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client
- BTS Support à l'Action Managériale

La campagne de taxe pour le solde de 13% sur la masse salariale 2020 est à verser du 1^{er} janvier au 31 mai 2021.

- > Vous trouverez tous les éléments vous permettant de verser la taxe d'apprentissage par chèque ou par virement bancaire ci dessous.
- > Si possible, scanner une copie de ce coupon et nous la faire parvenir par mél à :
0210017e@ac-dijon.fr

Entreprise

Nom entreprise :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Verse un montant de euros

Au bénéfice du lycée Montchapet – Dijon (N° UAI : 0210017E)

Date :/..../....

Nom et signature :

Règlement de votre taxe :

- Par chèque : à l'ordre de l'agent comptable du Lycée Montchapet

- Par virement : avec les coordonnées bancaires ci dessous (préciser dans le libellé "TA") :

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB			
10071	21000	00001005051	12			
IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1007	1210	0000	0010	0505	112

Domiciliation
TPDIJON
BIC (Bank Identifier Code)
TRPUFRP1